

Madame la Ministre de
l'Enseignement Supérieur et
de la Recherche

Nancy, le 13 février 2009

Madame La Ministre,

Par courrier en date du 16 décembre 2008, je vous ai alertée sur les inquiétudes et les oppositions que suscitait à l'université Nancy 2 le contenu du projet de décret modifiant le statut des enseignants-chercheurs. Six points problématiques avaient été mis en exergue. Aujourd'hui, en tant que Président de l'université Nancy 2, je vous demande de retirer ce projet et de reprendre avec l'ensemble de la communauté universitaire un dialogue constructif sur le métier d'enseignant-chercheur et son évolution. Comme dans de nombreux établissements, les trois conseils de l'université Nancy 2 ont voté sans équivoque des motions demandant instamment le retrait de ce projet de décret. La plupart des composantes de l'établissement ont fait de même.

Les collègues ont perdu toute confiance dans l'issue d'une négociation sur la base de ce texte. Ils ont le sentiment de ne plus être entendus. Ils ressentent une exaspération croissante largement partagée au-delà des différences de sensibilité syndicale ou politique. L'établissement est au bord d'une paralysie totale, ce qui n'est souhaité par personne. Seul, maintenant, un retrait pur et simple du décret peut amener un retour à la sérénité dont nous avons besoin pour accomplir nos missions.

De même, dans ce contexte, je vous demande de reporter d'un an la mise en œuvre de la mastérisation de la formation des enseignants et d'agir auprès de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale pour que les nouveaux concours soient également différés d'une année. Vous le savez, une profonde crise de confiance affecte les relations entre votre Ministère et nombre des universités françaises. Elle est aussi aggravée par la politique de suppression de postes qui oblige, par exemple, l'université Nancy 2 à rendre deux postes même

s'ils sont partiellement compensés par un redéploiement, alors que l'établissement est reconnu comme sous-encadré particulièrement en postes BIATOS.

Ce climat de défiance est aussi amplifié par les résultats du nouveau mode de calcul de la dotation financière des établissements qui n'entraîne pas une augmentation des moyens contrairement à ce qui est annoncé. Le pourcentage d'augmentation avancé par vos services correspond en fait à des transferts de charge ou de nouvelles activités à assurer (le plan licence). Ces nouvelles données budgétaires sont incompréhensibles, inacceptables dans un établissement où, comme dans beaucoup d'autres, les ressources sont reconnues comme faibles, limitées et les marges de manœuvre financières réduites, étroites. Je ne m'étendrai pas sur les effets extrêmement négatifs de propos perçus comme méprisants à l'égard des enseignants-chercheurs et tenus au plus haut niveau de l'Etat. En tant que Président de l'université Nancy 2, j'ai agi jusqu'à maintenant avec l'espoir que de véritables négociations allaient s'engager sur ces différents dossiers. J'ai espéré que celles-ci allaient prendre en compte l'évolution et la réalité quotidienne du métier d'enseignant-chercheur. Ceci n'a pas été le cas en particulier parce que le temps n'a pas été pris pour cela. La seule alternative possible maintenant est le retrait du projet de décret et le report d'un an de la mastérisation de la formation des enseignants.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes respectueuses salutations,



François LE-POULTIER
Président